

**RAPPORT DE LA COMMISSION**  
**chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Josephine Byrne Garelli et consorts – Un choix restreint de professions en apprentissage débouche-t-il sur une pénurie de places de travail au moment d'entrer sur le marché du travail ?**

**1. PREAMBULE**

La Commission s'est réunie le 6 décembre 2019, à la salle Cité, sise dans le Parlement vaudois, rue Cité-Devant 13 à Lausanne, pour traiter de cet objet. La commission était composée de M. Sergei Aschwanden (confirmé dans le rôle de président-rapporteur), Mmes Josephine Byrne Garelli, Nathalie Jaccard et de MM. Fabien Deillon, Cédric Echenard, Yvan Luccarini, Jean-Louis Radice.

Mme Cesla Amarelle, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a également participé à la séance, accompagnée de M. Lionel Eperon, directeur général de la DGEP et de M. Alain Bolomey, adjoint de la cheffe de service du SDE.

M. Yvan Cornu, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions.

**2. POSITION DE LA POSTULANTE**

La postulante fait partie de la Commission cantonale consultative de l'égalité et, à ce titre, elle a récemment assisté à une présentation de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) concernant les formations professionnelles. A cette occasion, il a été évoqué le fait que 50% des filles ne choisissent des apprentissages que dans les quatre métiers suivants : assistante médicale, assistante dentaire, aide en pharmacie et assistante en soins.

Elle souligne à regret qu'il y a relativement peu de perspectives de perfectionnement et d'évolution dans ces professions, contrairement à d'autres qui permettent de faire ensuite un Bachelor HES.

Pour les garçons, 50% d'entre eux ne choisissent que 12 formations parmi les 175 proposées dans le canton.

**3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

**Contexte incomplet présenté dans le postulat**

Le postulat pose la question de l'adéquation entre un choix limité de places d'apprentissage et les débouchés sur le marché du travail pour ces métiers.

Il convient d'appréhender cette question avec des chiffres moins alarmistes que ceux donnés dans le postulat car il y a en fait une répartition des professions choisies par les femmes beaucoup plus large que les quatre métiers précités : assistante médicale, assistante dentaire, aide en pharmacie et assistante en soins.

Pour le département, les chiffres mentionnés sont, à tout le moins, non exhaustifs, car les statistiques vaudoises publiées sur l'orientation et la formation professionnelles indiquent que pour les jeunes femmes, outre les métiers de la santé précités, les professions du commerce, de l'administration et de la vente ainsi que les métiers du social constituent des choix prioritaires pour les jeunes femmes en formation professionnelle initiale.

A l'échelle vaudoise, la filière commerce et vente représente 25% des places d'apprentissage qui sont occupées à hauteur de 60% par des femmes.

### **Adéquation entre apprentissage et marché du travail**

La question des débouchés professionnels est très intéressante d'un point de vue macro-économique, il s'agit d'étudier si le système de l'apprentissage forme des jeunes qui trouvent ensuite un emploi dans leur domaine. De nos jours, l'adéquation semble plutôt bonne, mais on pourrait aussi se poser la question des mesures à prendre dans le cadre des politiques publiques s'il devait soudain y avoir une inadéquation.

Le département rappelle que, selon les principes constitutionnels de liberté économique, l'Etat a relativement peu de moyens pour infléchir la situation. Les entreprises ont par exemple la liberté de créer ou non des places d'apprentissage, on voit que sur 40'000 entreprises dans le canton de Vaud, seules 6'700 sont formatrices, mais cette offre couvre tout de même 175 métiers différents sur les 240 formations existantes au niveau national. En cas de pénurie de main d'œuvre, les associations professionnelles peuvent inciter leurs entreprises à former plus d'apprentis pour répondre au marché de l'emploi.

Selon la conseillère d'Etat, l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) devra davantage orienter les jeunes vers des formations certifiantes et mieux anticiper l'insertion professionnelle.

### **Du point de vue du Service de l'emploi**

Le responsable des Offices régionaux de placement (ORP) indique qu'il y a 10% de jeunes qui ont été inscrits au moins un jour au chômage après leur formation, sachant qu'en moyenne un jeune retrouve un emploi dans les quatre mois. Globalement, pour ceux qui terminent un apprentissage, la réinsertion est plutôt rapide.

Sur la base de ce constat, on ne peut pas dire qu'il y ait inadéquation entre places d'apprentissage et marché du travail pour ces professions-là. Il y a certes beaucoup de personnes qui arrivent sur le marché mais elles trouvent relativement rapidement un emploi.

Actuellement, en se penchant sur la problématique de l'apprentissage, on ne retrouve pas de cohortes énormes de jeunes gens qui resteraient longtemps au chômage, en particulier pour les professions mentionnées dans le postulat.

## **4. DISCUSSION GENERALE**

### **Adéquation entre formation professionnelle et marché de l'emploi**

L'information aux élèves de 9S, 10S et 11S se veut de plus en plus centrée sur la certification (CFC, AFP) et la volonté de mettre en avant des problématiques socio-professionnelles tout en respectant pleinement la volonté de l'élève dans le choix de sa profession.

Des fiches existent, emploi par emploi, décrivant les profils de connaissances (qualités requises) et sensibilisant les élèves aux risques liés à un manque de débouché pour certains métiers. Ces fiches se trouvent sur le site orientation.ch et il est systématiquement mentionné pour chaque métier quels sont les débouchés professionnels. Pour chaque formation, il est également indiqué le nombre de CFC délivrés en Suisse romande en 2018. Il n'est par contre pas certain que les conseillers en orientation professionnelle mettent systématiquement en avant les choix orientés vers le marché du travail.

Le canton de Vaud a un tissu économique très diversifié qui permet d'ouvrir un grand nombre d'écoles professionnelles qui dispensent un large choix de formations. Les offres de formation sont, selon le département, en adéquation avec ce que recherche le marché du travail. En cas de demande d'ouverture d'une formation professionnelle dans le canton, il est ainsi tenu compte d'éventuelles difficultés du marché à absorber des diplômés dans ce domaine.

La conseillère d'Etat réitère, que dans le domaine des formations professionnelles, les leviers étatiques sont particulièrement subsidiaires.

## **Politique publique**

A un député qui suggère de donner plus de leviers à l'Etat pour pouvoir influencer sur l'adéquation entre formation professionnelle et marché de l'emploi, la conseillère d'Etat explique que la politique publique menée par son département a pour objectif de valoriser la formation professionnelle. Un axe de cette politique consiste à informer de manière optimale les jeunes qui finissent l'école obligatoire en 11e année, car il a été constaté qu'ils ne sont que 21% à commencer une formation professionnelle, alors qu'ils sont 22% à partir dans une solution transitoire de type école de la transition ou semestre de motivation.

Le but de la politique publique est d'infléchir cette tendance, l'intention étant de convaincre les jeunes de choisir l'option CFC ou AFC à la fin de la 11<sup>e</sup> année.

## **Métiers du futur**

Par rapport aux formations offertes aux jeunes pour les métiers de demain, l'appréciation des besoins en nouveaux métiers ou en évolution des métiers existants, notamment en raison de la digitalisation de l'économie, est de la stricte compétence des associations du monde du travail et du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Le canton peut stimuler les faitières de l'économie à anticiper les métiers du futur, mais au final le canton et les écoles professionnelles mettent uniquement en œuvre les ordonnances de formation édictées au niveau fédéral.

## **Étude macro-économique**

Ce postulat s'avère intéressant d'un point de vue macro-économique car il est difficile d'avoir de réels leviers étatiques pour répondre à la problématique de l'adéquation entre apprentissages (formations) et débouchés professionnels. Il arrive que des entreprises à la pointe dans leur secteur ne trouvent pas de jeunes formés dans des métiers spécifiques ; mais il arrive aussi que des jeunes rencontrent des difficultés à trouver une place sur le marché du travail qui soit en adéquation avec leur formation, notamment si les employeurs connaissent mal leur profil de compétences.

Il n'existe pas de statistiques par rapport aux jeunes qui trouvent un travail, sans passer par le chômage, mais dans un métier différent de celui qu'ils ont appris, potentiellement sous-qualifié qui leur permet d'entrer dans la vie active. Ces chiffres pourraient faire partie de l'étude macro-économique.

Il serait également intéressant de se pencher sur l'adéquation des formations en lien avec un marché du travail en pleine mutation.

L'étude pourrait aussi indiquer le nombre ou le pourcentage de jeunes qui continuent une formation dans les hautes écoles à l'issue de leur apprentissage ou qui se réorientent et font un deuxième apprentissage. Le fait d'avoir un (premier) CFC donne la possibilité aux jeunes de faire autre chose, parfois sous la forme d'un second apprentissage.

Un institut universitaire serait probablement plus à même de mener une étude scientifique sur ces thèmes.

## **5. RETRAIT DU POSTULAT**

*A l'issue des discussions en commission, la postulante décide de retirer son objet.*

Elle souhaite prendre la parole en plenum pour évoquer les raisons qui l'ont conduite à retirer son postulat.

Jouxens-Mézery, le 20 décembre 2019

*Le rapporteur :  
(Signé) Sergei Aschwanden*